



## Conseil économique et social

Distr. générale  
2 février 2007  
Français  
Original : anglais

---

### Forum des Nations Unies sur les forêts

#### Septième session

New York, 16-27 avril 2007

Point 2 de l'ordre du jour provisoire

#### Adoption de l'ordre du jour

#### et autres questions d'organisation

### Ordre du jour

1. Élection des membres du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation.
3. Programme de travail pluriannuel.
4. Instrument juridiquement non contraignant concernant tous les types de forêts.
5. Dialogue multipartite.
6. Renforcement de la coopération et de la coordination des politiques et des programmes, et notamment nouvelles directives au Partenariat de collaboration sur les forêts.
7. Dates et lieu de la huitième session du Forum.
8. Ordre du jour provisoire de la huitième session du Forum.
9. Adoption du rapport du Forum sur les travaux de sa septième session.

### Annotations

#### 1. Élection des membres du Bureau

Conformément à l'article 15 du Règlement intérieur des commissions techniques du Conseil économique et social, au début de la première séance de chacune de ses sessions ordinaires, le Forum des Nations Unies sur les forêts élit parmi les représentants de ses membres un président et un certain nombre d'autres membres du Bureau, selon que de besoin (voir E/5975/Rev.1). Aux termes de la résolution du Conseil 2000/35, du 18 octobre 2000, créant le Forum, le Bureau est composé d'un président et de quatre vice-présidents (dont l'un fait également office de rapporteur), désignés selon le principe d'une répartition géographique équitable.



Le 24 février 2006, à la 1<sup>re</sup> séance de la septième session, le Forum a élu M. Cristian Maquieira (Chili) et M. Hamidon Ali (Malaisie) membres du Bureau pour sa septième session. L'élection des membres appartenant aux groupes régionaux des États d'Afrique, des États d'Europe orientale et des États d'Europe occidentale et autres États a été reportée à une séance ultérieure. Le Secrétariat a reçu après la 1<sup>re</sup> séance les candidatures suivantes :

- M. André-Jules Madingou (Gabon) au nom du Groupe des États d'Afrique;
- M. Arvids Ozols (Lettonie) au nom du Groupe des États d'Europe orientale;
- M. Hans Hoogeveen (Pays-Bas) au nom des États d'Europe occidentale et autres États.

Le Forum jugera peut-être bon d'élire M. Hans Hoogeveen (Pays-Bas) au poste de président et MM. Arvids Ozols (Lettonie) et André-Jules Madingou (Gabon) aux postes de vice-président. Il souhaitera peut-être également désigner M. Cristian Maquieira (Chili) pour assumer les fonctions de rapporteur.

## **2. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation**

Conformément à l'article 7 du Règlement intérieur des commissions techniques du Conseil, au début de chaque session, le Forum arrête l'ordre du jour de la session en se fondant sur l'ordre du jour provisoire.

### **Documentation**

Ordre du jour provisoire annoté (E/CN.18/2007/1)

## **3. Programme de travail pluriannuel**

Au paragraphe 10 de sa résolution 2006/49, le Conseil économique et social a décidé qu'après sa septième session, en 2007, le Forum se réunirait tous les deux ans pour une durée maximale de deux semaines conformément à un programme de travail pluriannuel qu'il adopterait à sa septième session. Ayant à l'esprit que l'efficacité de l'Arrangement international sur les forêts serait examinée en 2015, le Forum est tenu, à sa session actuelle, de formuler et d'adopter un programme de travail pluriannuel qui comprendra une description et un calendrier des tâches qu'il entreprendra au cours de la période 2008-2015.

### **Documentation**

Rapport du Secrétaire général sur le programme de travail pluriannuel (E/CN.18/2007/2)

## **4. Instrument juridiquement non contraignant concernant tous les types de forêts**

Au paragraphe 26 de sa résolution 2006/49, le Conseil économique et social a invité le Forum à élaborer et à adopter, à sa septième session, un instrument juridique non contraignant concernant tous les types de forêts. Afin de faciliter les travaux du Forum à cet égard, il a également décidé, au paragraphe 29 de la même résolution, que le Forum convoquerait un groupe spécial d'experts à composition non limitée afin d'examiner la teneur de cet instrument juridiquement non contraignant. Avant la réunion d'experts, le secrétariat du Forum a diffusé aux États

Membres un état récapitulatif des éléments indicatifs envisagés et des autres propositions avancées par les membres au cours de la sixième session, ainsi que de celles qui pourraient être présentées par des membres avant le 30 juin 2006. Comme demandé par le Conseil, les observations formulées au sujet de la compilation ont également été communiquées à tous les États Membres.

#### **Documentation**

Note du Secrétariat sur l'instrument juridiquement non contraignant (E/CN.18/2007/3)

Rapport du Groupe spécial d'experts à composition non limitée chargé d'examiner la teneur de l'instrument juridiquement non contraignant concernant tous les types de forêts (E/CN.18/AC.1/2006/4)

### **5. Dialogue multipartite**

À sa première session en 2001, le Forum a appelé l'attention sur l'intérêt que présente l'ouverture d'un dialogue multipartite en vue de faire progresser son travail. Il a décidé que le dialogue multipartite, ouvert aux neuf grands groupes définis dans l'Action 21, se tiendrait lors de chaque session, à compter de la deuxième. Compte tenu des résultats des consultations tenues avec les grands groupes sur la planification du dialogue multipartite, le Bureau a décidé de tenir, pour la septième session, au titre du point 5 de l'ordre du jour, un débat en séance plénière afin de présenter tant ce que les parties prenantes considèrent comme des domaines d'action prioritaires eu égard au programme de travail pluriannuel que les principaux thèmes et les grandes conceptions ayant trait à l'instrument juridiquement non contraignant. Le Forum sera saisi d'une note du Secrétariat et de cinq documents de travail présentés par les grands groupes.

#### **Documentation**

Note du Secrétariat transmettant les documents de travail soumis par les grands groupes (E/CN.18/2007/4)

### **6. Renforcement de la coopération et de la coordination des politiques et des programmes, et notamment nouvelles directives au Partenariat de collaboration sur les forêts**

À sa première session en 2001, le Forum a décidé d'établir et de maintenir des contacts et des liens de coopération avec les membres du Partenariat sur les forêts, la Commission du développement durable et les autres commissions techniques du Conseil, ainsi qu'avec les autres processus et organisations, institutions et instruments internationaux et régionaux pertinents, et de s'employer activement à promouvoir des synergies avec ces instances. Il sera saisi d'un rapport du Secrétaire général et d'un document d'information sur les activités du Partenariat de collaboration, intitulé « Cadre du Partenariat de collaboration sur les forêts pour 2007 ».

#### **Documentation**

Rapport du Secrétaire général sur le renforcement de la coopération et de la coordination des politiques et des programmes (E/CN.18/2007/5)

Document d'information : Cadre du Partenariat de collaboration sur les forêts pour 2007

**7. Dates et lieu de la huitième session du Forum**

Le Forum décidera des dates et du lieu de la huitième session.

**8. Ordre du jour provisoire de la huitième session du Forum**

Le Forum recommandera au Conseil économique et social d'adopter l'ordre du jour provisoire de la huitième session.

**9. Adoption du rapport du Forum sur les travaux de sa septième session**

Conformément à l'article 37 du Règlement intérieur, le Forum soumettra au Conseil économique et social un rapport sur les travaux de sa session.

---